

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 octobre 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 11/10/2024

Présents : 11

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 9

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Marie-Pierre PONS, Jacques SOULIGNAC, Marc FIDEL, Bernard VINCHES

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Daniel BARTHES par Francis BOUTES, Josian CABROL par Jacques SOULIGNAC, Audrey IMBERT par Jean ARCAS, Jean-Louis LAFAURIE par Christian BIES, Pierre MATHIEU par Christian BIES, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Pierre POLARD par Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR par Francis BOUTES, Alain MOULY par Jean ARCAS

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL

Absents:

Objet: Politiques contractuelles : Animation du GAL 2024 - 2025

Dans le cadre du programme FEADER LEADER 2023-2027, le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles souhaite solliciter des crédits d'animation pour assurer le travail de gestion du programme.

Le coût de fonctionnement du Groupe d'Action Locale pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 décembre 2025 a été évalué à 214 093,69 €, comprenant les frais salariaux de 2,25 Equivalent Temps Plein, de coûts indirects forfaitaires (15 % des frais salariaux), de frais de déplacements forfaitaires (5 % des frais salariaux) et de frais de réception.

Le budget du Groupe d'Action Locale est donc de 214 093,69 € pour lequel les financements suivants pourraient être sollicités :

- | | |
|--|--------------|
| – Conseil Départemental de l'Hérault (assiette de dépenses basée sur l'année 2025) | 13 613,81 € |
| – Union Européenne – crédits FEADER LEADER (assiette de dépenses du 01/06/2024 au 31/12/2025) | 154 147,44 € |

Le solde de 46 332,44 € représentant l'autofinancement du Pays Haut Languedoc et Vignobles, dont 24 923,05 € permettent de lever 99 692,20 € de crédits FEADER LEADER

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur l'opération présentée,
- l'autoriser, le cas échéant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- l'autoriser, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % de FEADER LEADER.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur l'opération présentée,
- l'autorise, le cas échéant, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet,
- l'autorise, si nécessaire, à modifier le plan de financement présenté ci-dessus dans la limite d'une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % de FEADER LEADER.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 18 octobre 2024

Le Président,
Jean ARCAS

